

FORMATION : **CONSEILLER FUNÉRAIRE**

Informations légales : (source France Compétences)

Intitulé : **Conseiller Funéraire et assimilé**

Certificateur : **Ministère de l'intérieur et des Outre-Mer**

Code certification : **RNCP 36840**

Échéance de l'enregistrement : **16/09/2027**

PUBLIC : Les agents qui concluent l'organisation et les conditions de la prestation funéraire dans son ensemble directement avec la famille.

PRÉREQUIS : Aucun

BLOCS COMPETENCES OU PASSERELLE :

(Source France Compétence <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36840/#ancres3>)

RNCP36840BC01 - Pas de structuration en bloc de compétences à ce jour au regard des textes en vigueur.

Le diplôme national de conseiller funéraire est le seul titre professionnel autorisant l'exercice de ces fonctions.

DURÉE : **140 Heures de théorie en centre et 140 Heures de stage en Entreprise.**

Conformément aux dispositions de l'article D. 2223-55-5 du code général des collectivités territoriales, la durée de la formation pratique est fixée à 140 heures. (Source Légifrance.fr : arrêté du 27 mai 2020).

DATES OU PÉRIODE : **À définir (voir calendrier en annexe)**

HORAIRES : **De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION :

- Minimum : **1**
- Maximum : **12**

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

LIEU :

1 Square Joseph Montgolfier, 49124 Le Plessis Grammoire

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 06.03.83.34.31

FORMATEUR : M. Eddy DAVY

OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- D'assurer de manière autonome la réception et l'accueil des familles
- Assurer la vente de prestations d'obsèques et produits (cercueil, marbrerie, soins de conservation)
- La réalisation des démarches administratives
- Assumer le bon déroulement des obsèques
- De gérer la coordination des intervenants liés à la prestation
- Tenir une astreinte et se déplacer pour aider aux transferts de corps soir et week-end
- Organiser et animer des cérémonies d'obsèques
- Coordonner une équipe de porteurs

CONTENU

Le contenu de cette formation répond aux exigences réglementaires telles que définies par les décrets d'application des lois 93-23 et 2008-135

- **Explication détaillée de la législation, réglementation funéraire (35 heures)**
 - *Les règles applicables aux opérations funéraires*
 - *Les contentieux liés à l'organisation des funérailles*
- **Hygiène et sécurité (7 heures)**
 - *Les équipements et les règles de protections*
 - *Les gestes et postures*
- **Psychologie et sociologie du deuil (14 heures)**
 - *Les grandes étapes du deuil*
 - *Les deuils particuliers*
- **Pratiques et rites funéraires (14 heures)**
 - *Les rites funéraires civils et religieux*
 - *Les règles de protocoles*
- **Conception et animation d'une cérémonie (14 heures)**
 - *Les lieux et équipements*
 - *La prise de parole en public*
 - *L'application des règles de protocole*
- **Encadrement d'une équipe (7 heures)**
 - *Les techniques de management*
 - *Les styles de management*
 - *La délégation*
 - *La motivation*
- **Produits, services et conseils à la vente (35 heures)**
 - *La présentation des produits*

➤ *L'identification des besoins et des attentes des familles/ clients*

- **Connaissances administratives générales (7heures)**
 - *L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives*
- **Réglementation commerciale (7 heures)**
 - *Le droit de la consommation*

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexion et échanges sur cas pratiques
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

Des mises en situations en groupe seront proposées durant la formation. Les stagiaires participeront à des jeux de rôles :

- * Mise en bière, fermeture cercueil et portage cercueil.
- * Réception familles et organisation des obsèques.
- * Conception en groupe et simulation complète d'une cérémonie civile.

Éléments matériels :

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire

- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant sur clé USB (fournie par le centre) à mi-parcours.

MODALITÉS D'EXAMEN DE LA CERTIFICATION

Source : Arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires modifiant l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire

- l'examen théorique sanctionnant le diplôme de conseiller funéraire est constitué d'un questionnaire à choix multiples et à réponses courtes. Il contient 80 questions pour l'ensemble des matières et comporte au minimum huit questions pour chacune des matières. Il comporte une question à réponse courte.
- Un seuil d'admissibilité pour l'épreuve écrite est fixé à douze sur vingt.
- L'épreuve écrite est surveillée et corrigée par un membre du jury figurant sur la liste mentionnée à l'article D. 2223-55-9 du code général des collectivités territoriales.

Accompagnement personnalisé :

Notre centre reste à votre écoute si vous avez besoin de mettre en place un accompagnement adaptée (handicap ou une difficulté d'apprentissage particulière).

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.